

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL **DE LA COMMUNE DE NEOUX**

Délibération 2024/36

Annule et remplace la délibération 2024/35 suite à une erreur **dans la date de la réunion**

Nombre de membres

- | | |
|---------------------------------------|------------------|
| - Afférents au Conseil Municipal : 10 | - Exprimés : 8 |
| - Présents : 6 | - Pour : 8 |
| - Représentés : 2 | - Contre : 0 |
| - Votants : 8 | - Abstention : 0 |

Date de la convocation : 24/10/2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le trente-et-un du mois d'octobre, à 20h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la commune, sous la présidence de Pascal Mérigot

Présents : CHAZAL Michel, FOURNET Denis, MERIGOT Pascal, MUNNÉ Sylvie, VAISSET Frédéric, MILLET Sandra.

Absents : FONTY Eric

Excusés : , MERIGOT Sylvie

Pouvoirs : MOREIRA CARNEIRO Emilie à MUNNE Sylvie ; LANNEAU Guy à MERIGOT Pascal

Secrétaire de Séance : MILLET Sandra

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la délibération n °2024/29 adoptée lors de la réunion du Comité Syndical du SIAEP de la ROZEILLE en date du 11 octobre 2024 acceptant l'adhésion de la commune d'Aubusson.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte l'adhésion de la commune d'Aubusson au SIAEP de la ROZEILLE sous conditions que cette dernière s'acquitte de ses dettes au préalable.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie Conforme

Le Maire,
Pascal MERIGOT

